

DEUX APPROCHES DU RISQUE D'INONDATION EN FRANCE

Bruno LEDOUX*

Jean-Luc BONNEFOY**

RÉSUMÉ En France, les sources d'informations centralisées sur les risques naturels sont rares. Pourtant, une politique de prévention engagée par l'État nécessite de disposer d'une information à l'échelle nationale, d'évaluer les enjeux et de mobiliser les acteurs. Deux sources d'informations sont décrites et exploitées, qui permettent, par une représentation cartographique nationale, d'amorcer analyses et débats.

• CATASTROPHE • FRANCE • INONDATION
• RISQUE NATUREL • PRÉVENTION

ABSTRACT There are few centralised sources of information about natural hazard in France in spite of the prevention policy initiated by the government, which requires that information at nationwide scale be made available so that objectives may be defined and participants mobilised. Analysis and discussion of the issue should be facilitated by the documents described in this paper, which are based on maps of the whole country.

• CATASTROPHE • FRANCE • FLOOD • NATURAL HAZARD • PREVENTION

RESUMEN En Francia, escasean las fuentes de informaciones centralizadas sobre los riesgos naturales. Sin embargo, una política de prevención iniciada por el estado tiene que disponer de una información a nivel nacional, evaluar lo que está en juego y movilizar los actores. Se describen y explotan dos fuentes de informaciones que permiten, merced a una representación cartográfica nacional, entablar análisis y debates.

• CATÁSTROFE • FRANCIA • INUNDACIÓN
• RIESGO NATURAL • PREVENCIÓN

Une nouvelle source d'information

La loi du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles n'énumère pas les risques couverts par les assurances et il revient à l'État de définir «l'état de catastrophe naturelle». Celui-ci est constitué, selon le texte, par «l'intensité anormale d'un agent naturel». Les habitants d'une commune touchée par un phénomène naturel destructeur ne peuvent prétendre à dédommagement au titre de cette loi que si l'état de catastrophe naturelle est constaté par un arrêté interministériel publié au *Journal officiel*.

Ces arrêtés constituent une source d'information unique, pérenne et peu exploitée sur l'exposition aux risques naturels des communes françaises. Son exploitation reste cependant délicate en raison de son contexte (une loi d'assurance), de ses imprécisions en matière de typologie et de l'absence d'indication sur l'intensité des phénomènes et la gravité des dommages.

Aussi, une première exploitation statistique et cartographique a-t-elle été entreprise, pour le compte du ministère de l'Environnement, afin d'évaluer ses potentialités et ses limites. Cet article présente, pour les inondations, les premiers résultats obtenus

(fig. 1 et 2), qui complètent les enseignements d'une enquête plus ancienne (fig. 3).

Les inondations à travers la loi de 1982

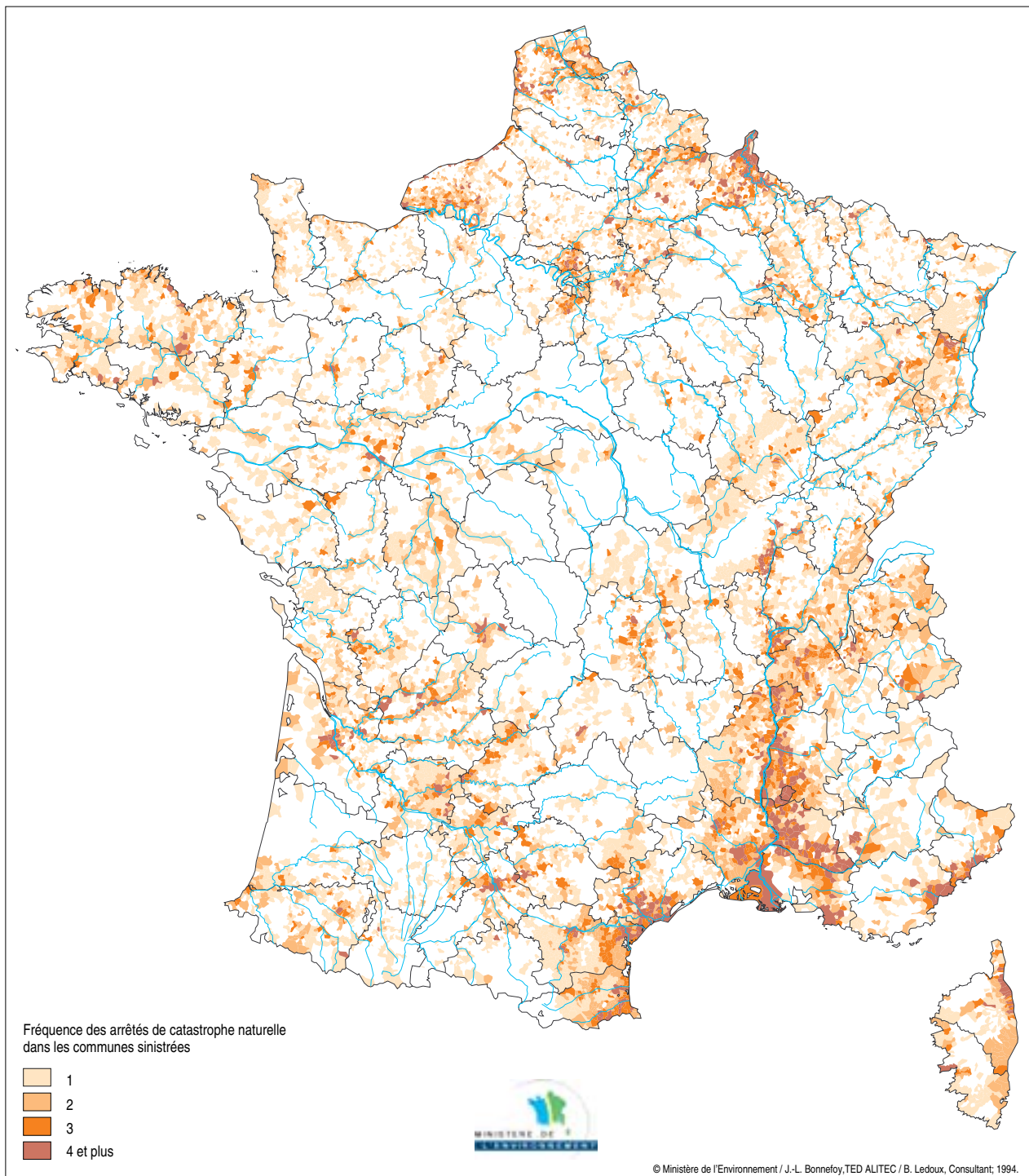
Les inondations sont à l'origine de la majeure partie des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Il peut s'agir de débordements de rivières lors de crues de plaine, avec un temps de montée des eaux de l'ordre de plusieurs jours; ou de crues torrentielles méditerranéennes; ou bien d'inondations provoquées par ruissellement urbain, sans qu'il soit possible, en l'état de la source, de distinguer ces différentes causes.

Ces cartes, de par leur unité cartographique (la commune) et leur échelle (elles ont été publiées au 1/1 400 000) sont destinées à donner à la fois une image de la localisation des communes ayant fait l'objet d'un ou plusieurs arrêtés, mais aussi de la fréquence de ces arrêtés pour chaque commune touchée (fig. 1).

Ces cartes ne prennent pas en compte les événements survenus au cours des années 1982 et 1983, afin de mieux approcher la réalité des sinistres. En effet, au cours de cette période, la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle était géographiquement très large (les arrêtés étaient pris pour des cantons ou des départements entiers) et une certaine ambiguïté régnait dans le libellé de quelques arrêtés quant à l'origine des dommages.

* Consultant en Gestion des risques naturels, Montpellier.

** CIFRE, TED ALITEC, Maison de la Géographie, Montpellier.

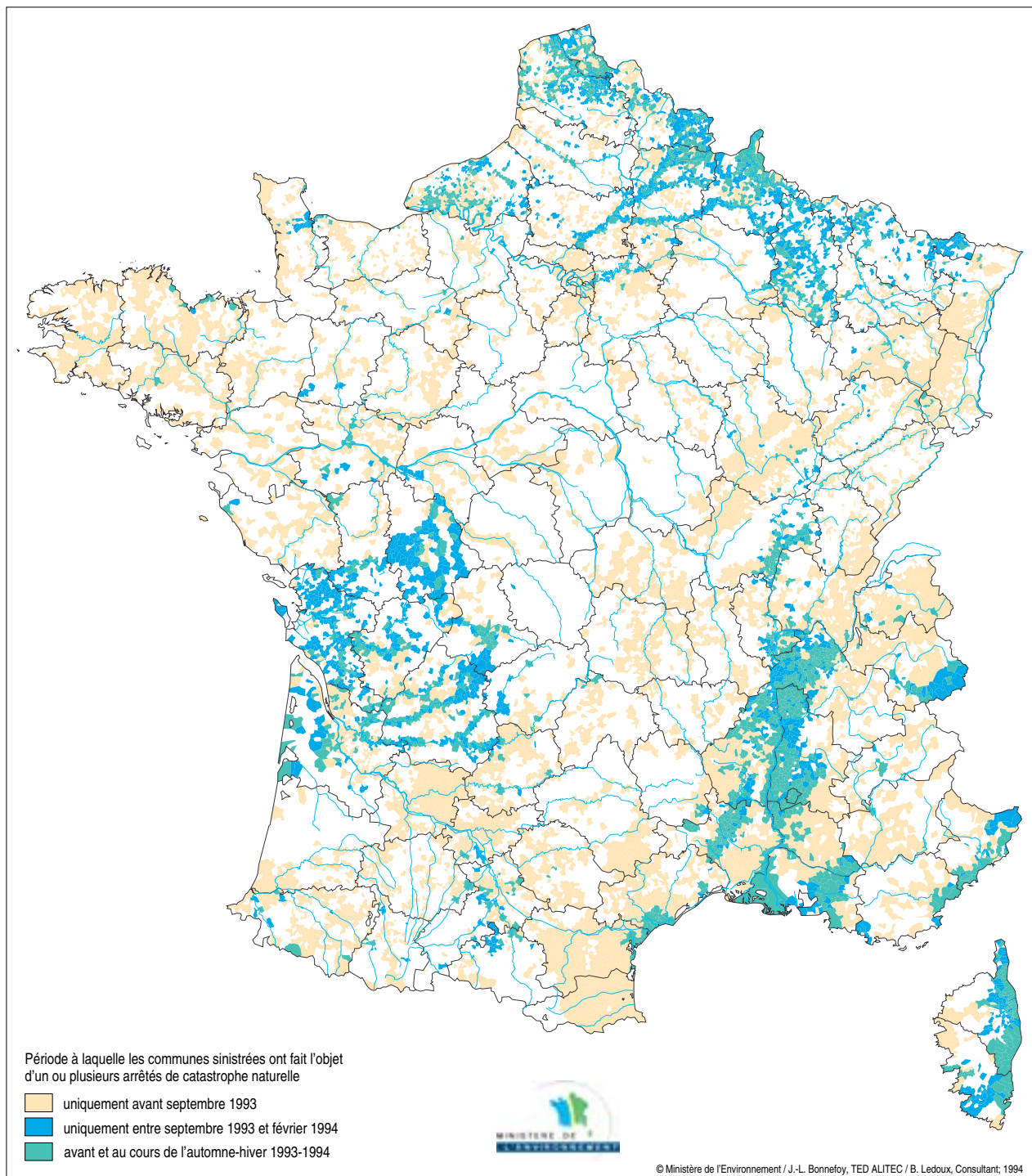


1. Localisation et fréquence des inondations

Quatre classes ont été retenues au vu de l'histogramme des fréquences. Les communes reconnues sinistrées une seule fois représentent 64% du total (soit 9 000 communes), les trois autres classes respectivement 23,9 et 4%. La fréquence la plus grande est de 11 arrêtés interministériels, mais ne concerne que 7 des communes ayant fait l'objet d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre de la loi du 13 juillet 1982.

Source: *Journal officiel* - Fonds: Ministère de l'Environnement-IGN.

Conception et réalisation: J.-L. Bonnefoy, TED ALITEC et B. Ledoux, Consultant en Gestion des risques naturels.



2. L'importance des inondations de l'automne-hiver 1993-1994

Cette carte est destinée à montrer l'importance relative des communes touchées au cours de l'automne-hiver 1993-1994, par rapport à l'ensemble de la période prise en compte. Les communes sinistrées au cours de cet épisode représentent 28% des communes (soit 4 000), dont la moitié avaient déjà fait l'objet d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle avant septembre 1993.

Source: *Journal officiel* - Fonds: Ministère de l'Environnement-IGN.

Conception et réalisation: J.-L. Bonnefoy, TED ALITEC et B. Ledoux, Consultant en Gestion des risques naturels.

Les inondations à travers l'enquête de 1988

La troisième carte est issue d'une enquête lancée en 1982 et actualisée en 1988 par le ministère de l'Environnement, auprès des préfets des 95 départements de la métropole, pour évaluer le nombre de communes touchées par un ou plusieurs risques naturels majeurs et pour hiérarchiser les priorités d'une action de prévention (cartographie réglementaire). Elle représente les résultats de l'enquête de 1988 (fig. 3).

Le très grand nombre de communes sinistrées (1) ne manqua par de surprendre les responsables dans les ministères intéressés, même si les services de l'État, sur l'expérience desquels reposent les résultats, avaient peut-être pêché par excès de prudence (Vié Le Sage, 1989). Cette enquête a été l'une des bases de la programmation de la cartographie réglementaire de la décennie écoulée: plans d'exposition aux risques (2).

La nature de cette carte est différente de celle des précédentes: localisation et fréquence des événements survenus pour les deux premières, d'après le fonctionnement d'une loi d'assurance; communes susceptibles d'être concernées, à dire d'expert en quelque sorte, pour la troisième. Les communes retenues dessinent parfaitement le chevelu du réseau hydrographique principal, à l'exception notable des Alpes du Sud, des Pyrénées centrales et du Roussillon. Par contre, la localisation des communes ayant fait l'objet d'un arrêté de catastrophe naturelle au titre de la loi de 1982 apparaît beaucoup moins tributaire de ce réseau principal. Des analyses ultérieures permettront d'expliquer ces nuances: sous-estimation des crues sur les petits cours d'eau et des phénomènes de ruissellement liés à des orages violents comme cause de sinistres, appréciation différente de la notion de risque et de catastrophe...

Les cartes 1 et 2 constituent le résultat inédit d'une première exploitation du fichier des arrêtés de catastrophe naturelle, dont



3. Communes concernées par les inondations

l'analyse complète reste à faire. Travail préliminaire indispensable à une exploitation et une valorisation plus poussée, elles laissent entrevoir un large champ d'investigations, notamment en les confrontant avec d'autres sources (fig. 3). Ainsi, cette source d'informations devrait-elle pouvoir servir d'outil d'analyse et de suivi utile pour les politiques de prévention, nationale ou plus locale.

(1) De 7 400 communes pour les inondations en 1982, l'estimation passa à 9 400 en 1988.

(2) À ce propos, voir l'article de G. Garry dans ce fascicule, pp. 10-16.

Références bibliographiques

LEDoux B., 1995, *Les catastrophes naturelles en France*, Paris, Payot, 450 p.

VIÉ LE SAGE R., 1989, *La terre en otage*, Paris, Le Seuil, 246 p.